

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 228**7 mai 1997****SOMMAIRE**

ABN AMRO Valurent, Sicav, Luxembourg-Kirchberg	page 10942	Karen Investments S.A., Luxembourg	10943
Acuazahara (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10936	Karouga Holding S.A.H., Luxembourg	10911
Adélaïde, Sicav, Luxembourg	10944	LAMCOSA, Latin American Minerals Company S.A.	10914
Aires Finance Holding S.A., Luxembourg	10923	La Plata S.A., Luxembourg	10943
Amati International S.A., Luxembourg	10928	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg	10941
Anthylis S.A., Luxembourg	10920	Line Soft (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	10913
Asele S.A., Luxembourg	10916	L.N.R. Investment Co S.A., Luxembourg	10941
Baldor Invest S.A., Luxembourg	10937	L-OR-O-A., S.à r.l., Luxembourg	10915
Bamberg Finanz AG, Luxembourg	10925	Lucanor S.A., Luxembourg	10932
Beverage Holding S.A., Luxembourg	10931	Lueur S.A., Luxembourg	10939
Bononzo S.A., Luxembourg	10931	Meinek S.A., Luxembourg	10920
Borga S.A., Luxembourg	10916	Mercury Selected Trust, Sicav, Senningerberg	10942
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	10916	Miracema S.A., Luxembourg	10926
C.F.I., Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Luxembourg	10917	Montroc S.A., Luxembourg	10938
Chevy Regal International S.A., Luxembourg	10917	Multilink, Sicav, Luxembourg	10915
CMPI Holding S.A., Luxembourg	10936	Multi-Motos Cars Ateliers S.A., Strassen	10918
CNCP-NKBK International Finance S.A., Luxembg ..	10926	Octaedre S.A., Luxembourg	10921
Cofinance S.A., Luxembourg	10921	Phitex S.A., Luxembourg	10939
Comedia S.A., Luxembourg	10935	PILSA, Patents, Investments & Licences S.A., Luxbg	10924
Compagnie Financière Française S.A., Luxembourg ..	10928	Poseidon S.A., Luxembourg	10925
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg	10940	P.P.A. S.A., Luxembourg	10940
Darsyco S.A., Luxembourg	10938	Praginvest S.A., Luxembourg	10925
Defrelux Investments S.A., Luxembourg	10920	Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen	10936
Development Packaging S.A., Luxembourg	10938	Rania Holdings S.A., Luxembourg	10924
Diamond Investment S.A., Luxembourg	10921	Reluri Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	10933
Dinan S.A., Luxembourg	10915	Rheingold S.A., Luxembourg	10923
Doragren S.A., Luxembourg	10933	Sabea Holding Group S.A., Luxembourg	10936
Ecology Development Finance Company S.A., Luxbg	10939	Sagane S.A., Luxembourg	10929
Elterberg S.A.H., Luxembourg	10925	Sea Bed Investments S.A., Luxembourg	10935
Eurinvest S.A., Luxembourg	10922	Sea Breeze Investments S.A., Luxembourg	10918
Euroklima S.A.H., Luxembourg	10935	Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	10918
Europarticipations S.A., Luxembourg	10922	Sea Lion Investments S.A., Luxembourg	10919
European Business Activities S.A., Luxembourg ...	10935	Sea Nymph Investments S.A., Luxembourg	10920
Finagro S.A., Luxembourg	10927	Sea Pilot Investments S.A., Luxembourg	10919
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg	10940	Sea Star Investments S.A., Luxembourg	10919
Findico, Sicav, Luxembourg	10942	Sea Wall Investments S.A., Luxembourg	10918
Finoblig S.A. & Cie, S.C.A., Luxembourg	10898	Sea Water Investments S.A., Luxembourg	10919
FIVEST (Financière d'Investissements) S.A.H., Luxbg	10927	SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A., Luxembourg	10922
Flanders Film S.A., Luxembourg	10944	Slifor S.A., Luxembourg	10944
Frenalux S.A., Luxembourg	10921	Société Anonyme des Anciens Etablissements Raymond Goedert, Luxembourg	10928
Globelux Holding S.A., Luxembourg	10929	Société Le Coq S.A., Luxembourg	10923
Hallwood Holdings S.A., Luxembourg	10930	Solint S.A., Luxembourg	10932
Harazyte S.A., Luxembourg	10924	Sorephar S.A., Luxembourg	10940
Heco S.A., Luxembourg	10934	Sunbelt International Resources S.A.H., Luxembourg	10927
Holkem S.A., Luxembourg	10933	Sunlite Holding S.A., Luxembourg	10927
Holta S.A., Luxembourg	10926	Tefin Participations S.A., Luxembourg	10924
Horizon Investments S.A., Luxembourg	10916	Thacha S.A., Luxembourg	10932
Hydrosol S.A., Luxembourg	10937	Thermic Investments S.A., Luxembourg	10929
Idées Larges S.A., Luxembourg	10926	Thermie Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	10929
I.D. Entity S.A., Luxembourg	10915	Tib Holding S.A., Luxembourg	10923
Interlink S.A., Luxembourg	10917	Tourist Investments S.A., Luxembourg	10934
Intersab S.A.H., Luxembourg	10930	Trafim S.A., Luxembourg	10933
Investissements Atlantiques, Sicav, Luxembourg ...	10937	UAP Group Managed Assets, Sicav, Luxembourg ...	10931
Jadis International S.A., Luxembourg	10939	Unirec S.A., Luxembourg	10922
Jocan S.A., Luxembourg	10931	Véronaise S.A., Luxembourg	10934
Jope Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10930	Wordfin S.A., Luxembourg	10907
Kaktusbluete S.A., Luxembourg	10941		

FINOBLIG S.A. & CIE, Société en commandite par actions.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fourth of January.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) FINOBLIG S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, associé-commandité (the «Manager»),

here represented by its two directors:

- a. Mr Jean Bodoni, ingénieur commercial, residing in Strassen,
- b. Mrs Romaine Lazzarin-Fautsch, conseiller principal, residing in Esch-sur-Alzette;

2) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S . A., société anonyme, having its registered office in L-2953 Luxembourg, associé-commanditaire,

here represented by:

- a. Mr Jean Bodoni, prenamed,
- b. Mrs Romaine Lazzarin-Fautsch, prenamed.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which they declared organized among themselves:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the corporate name of FINOBLIG S.A. & CIE.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow money in any form and may give security for any borrowings. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand), divided into 25,000 (twenty-five thousand) shares with a par value of LUF 50.- (fifty) per share.

Art. 6. Shares. The shares will be in registered form only.

The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III. - Management, Supervisory Board

Art. 7. Management. The Company shall be managed by FINOBLIG S.A., a company organized and existing under the laws of Luxembourg (herein referred to as «the Manager») and having its registered office in Luxembourg, in its capacity as sole general partner («associé-commandité») of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 8. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

Art. 9. Liability of the Manager and of the shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 10. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

Art. 11. Dissolution - Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by article 20 of these articles.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 13. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine. It shall authorize any actions of the Manager that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager.

Art. 14. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside over all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by telefaxed letter or by telex to all members at least 5 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one to the other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an emergency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 15. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 8 and to all the other powers reserved to the Manager under these articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Manager's consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager nor appoint another manager unless the Manager consents thereto.

The general meeting of the shareholders shall decide upon the distribution of dividends without the Manager's consent.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Wednesday of the month of May at 11.30.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Shareholders' meetings are convened by a notice setting forth the date, place and time and the agenda of the meeting.

The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

Such notices shall be published twice, at eight days interval at least and eight days prior to the date set for the meeting in the *Mémorial - Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg* - and in one Luxembourg newspaper.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered shareholders at least eight days prior to the date set for the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Admittance to General Meetings. The holder of bearer shares who wishes to attend a general meeting must, at least five days prior to the date set for that meeting, deposit his bearer share certificates at the Company's registered office or at one of the banks designated for that purpose in the convening notice.

The holder of registered shares must, within the same delay, inform in writing the Manager of his intention to attend the general meeting, and he must specify the number of shares which he intends to vote thereat.

The Manager may waive in full or in part compliance with that requirement.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize in writing or by cable or telegram or telex such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Holders of founder shares must not attend meetings of shareholders and founder shares have no voting rights except where the rights and privileges attaching thereto are to be altered, in which case each founder share entitles to one vote and the provisions of this Chapter IV shall apply *mutatis mutandis*.

Art. 23. Committee. The general meeting shall be presided over by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the committee of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 26. Extraordinary General Meetings. At any extraordinary general meeting convened for amending the Company's articles, the quorum shall be at least two thirds of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened by announcements published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days prior to the date set for the extraordinary general meeting in the *Mémorial - Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg* - and in two Luxembourg newspapers. That convening notice repeats the agenda of the first meeting and specifies its date and outcome. At the second extraordinary general meeting, on the recommendation of the Manager, there shall be no quorum. In order for the proposed amendment to be adopted, a 2/3rds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year, except that the first financial year will begin on the date of foundation of the Company and will end on the last day of December 1997.

Art. 29. Statutory Auditor. The operations of the Company, including particularly its books and tax matters and the filing of any tax returns or other reports required by Luxembourg law shall be supervised by a Statutory Auditor who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with an internationally established firm of auditors. The Statutory Auditor shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders and until his successor is elected. The Statutory Auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first Statutory Auditor shall be elected by the general meeting of the shareholders immediately following the incorporation of the Company, and shall remain in office until the date of the next annual general meeting of the shareholders and until his successor is elected.

The Statutory Auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders with or without cause.

Art. 30. Adoption of financial statements. At every annual general meeting in each year the Manager shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 31. Appropriation of Profits. The audited unconsolidated profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds (including reserve funds to meet contingencies or to equalize dividends) and provisions, provided however that in no circumstance shall more than 50% of the net profits available for distribution by way of dividend be appropriated for distribution in any one year.

Subject to the conditions laid down by law and subject to the provision of paragraph 3 of this article, the Manager may pay out an advance payment on dividends. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares prorata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed to the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
1) FINOBLIG S.A.	LUF 50.-	1	LUF 50.-
2) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.	LUF 1,249,950.-	24,999	LUF 1,249,950.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ninety-two thousand Luxembourg francs (LUF 92,000.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. - Resolved to set at four the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1998:

1. Mr Jean Bodoni, ingénieur commercial, residing in Strassen,
2. Mr Guy Kettmann, attaché de direction, residing in Howald,
3. Mr Guy Baumann, attaché de direction, residing in Belvaux,
4. Mrs Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, residing in Esch-sur-Alzette.

2. - Resolved to appoint Mrs Myriam Spiroux, employée de banque, residing in Weiler-la-Tour as Statutory Auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1998.

3. The registered office shall be in Luxembourg, 69, route d'Esch.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Nous Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - FINOBLIG S.A., société anonyme, établie et ayant son siege social à Luxembourg, associé-commandité («le Gérant»),

ici représentée par deux administrateurs:

- a. Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à Strassen,
- b. Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, conseiller principal, demeurant à Esch-sur-Alzette;

2. - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège à L-2953 Luxembourg, associé-commanditaire,

ici représentée par:

- a. Monsieur Jean Bodoni, prénommé,
- b. Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, prénommée.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre 1^{er}. - Forme, Raison sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme de société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale FINOBLIG S.A. et Cie.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant de la Société.

Au cas où le Gérant décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant a confié la gestion journalière.

Art. 3. Objet social. La Société a pour seul objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes; la détention, administration, mise en valeur et gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds y compris les montants empruntés à des sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés. Elle peut donner des garanties en faveur de sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut toutefois participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et peut leur prêter toute assistance par voie de prêts, de garanties ou autrement. D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) LUF, divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) actions ayant une valeur nominale de 50,- (cinquante) LUF chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives seulement.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. - Gestion du conseil de surveillance

Art. 7. Gestion. La Société sera gérée par FINOBLIG S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «le Gérant») et ayant son siège social à Luxembourg, en sa qualité d'associé commandité de la Société.

Les autres actionnaires ne participeront pas à la gestion de la Société et ne pourront pas y intervenir.

Art. 8. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Art. 9. Responsabilité du Gérant et des actionnaires. Le Gérant est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales ou d'une autre façon et ils sont tenus à l'égard de la Société uniquement à hauteur de la valeur nominale de chaque action qu'ils détiennent dans la Société.

Le même principe s'applique, mutatis mutandis, aux propriétaires de parts de fondateur.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Art. 11. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues à l'article 20 des présents statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunira.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera. Le Conseil autorisera toutes les actions du Gérant qui, conformément à la loi ou aux présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Art. 14. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par télécopie ou par télex à tous les membres au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à s'entendre simultanément l'une l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres qu'il existe une situation d'urgence sera définitive et souveraine à cet égard.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoir ou des fondés de pouvoir de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé. Le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 et de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant d'après les présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle ne peut ni accomplir ou ratifier d'actes qui engagent la Société vis-à-vis des tiers ni décider de modifier les présents statuts sans l'accord du Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de la distribution de dividendes sans l'accord du Gérant.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. Les assemblées des actionnaires sont convoquées par une convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Les convocations seront publiées à deux reprises, à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial - Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg - et dans un journal de Luxembourg.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en nom huit jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Admission aux assemblées générales. Le propriétaire d'actions au porteur qui souhaite participer à l'assemblée générale doit, au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée, déposer ses certificats d'actions au porteur au siège social de la Société ou auprès de l'une des banques désignées à cet effet dans l'avis de convocation.

Le propriétaire d'actions nominatives doit dans le même délai informer par écrit le Gérant de son intention de participer à l'assemblée générale et il doit indiquer le nombre d'actions avec lequel il entend participer au vote.

Le Gérant peut renoncer en tout ou en partie à l'accomplissement de cette formalité.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par écrit, par câble, par télégramme ou par télex toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nus-propriétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Les porteurs de parts de fondateur n'ont pas le droit de participer aux assemblées des actionnaires et les parts de fondateurs n'ont pas de droit de vote, sauf si les droits et prérogatives attachés à ces parts sont modifiés. Dans ce cas chaque part de fondateur donne droit à une voix, et les dispositions du chapitre IV s'appliqueront mutatis mutandis.

Art. 23. Comité. L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire. L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée, restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de Présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale autre que l'assemblée générale extraordinaire réunie en vue de la modification des statuts de la Société, les décisions seront adoptées, quel que soit le nombre d'actions représentées, par une simple majorité des suffrages exprimés.

Art. 26. Assemblées générales extraordinaires. Lors de toute assemblée générale extraordinaire réunie en vue de la modification des statuts un quorum de la moitié de toutes les actions émises doit être réuni. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée par des annonces publiées à deux reprises à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale extraordinaire dans le Mémorial Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg - et dans deux journaux luxembourgeois.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour de la première assemblée et indique la date et le résultat de celle-ci. Pour la seconde assemblée extraordinaire aucun quorum n'est requis. Lors de chacune de ces assemblées générales une majorité des 2/3 des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est requise pour l'adoption de la modification proposée.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. - Année sociale. Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante, par exception, la première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 1997.

Art. 29. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société, y inclus en particulier ses livres et questions fiscales, ainsi que le dépôt de toute déclaration fiscale ou autre rapport exigé par la loi luxembourgeoise seront supervisés par un commissaire aux comptes qui devra être un réviseur d'entreprises indépendant appartenant à une entreprise de réviseurs établie internationalement. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires suivante et jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le premier commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la constitution de la Société et il restera en fonction jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante et jusqu'à ce que son successeur ait été élu.

Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires avec ou sans motif.

Art. 30. Adoption des comptes annuels. Lors de l'assemblée générale annuelle le Gérant soumet les comptes annuels relatifs à l'année sociale précédente. L'assemblée les examine et, si elle le juge approprié, les adopte.

Art. 31. Affectation des bénéfices. Les bénéfices non-consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social.

Sur proposition du Gérant l'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des événements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions, à condition toutefois que dans aucun cas plus de 50 % des bénéfices nets distribuables ne soient distribués lors d'une quelconque année.

Dans les conditions fixées par la loi et dans les limites prévues au paragraphe 3 du présent article le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Gérant détermine le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le Paragraphe précédent s'applique.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera également réparti entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	capital souscrit	nombre d'actions	Libération
1) FINOBLIG S.A.	LUF 50,-	1	LUF 50,-
2) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.	LUF 1.249.950,-	24.999	LUF 1.249.950,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée a notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre-vingt-douze mille francs luxembourgeois (LUF 92.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à quatre. Sont nommés membres du conseil de surveillance pour une période venant à expiration à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998:

1. - Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à Strassen,

2. - Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, demeurant à Howald,

3. - Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux,

4. - Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette.

2. Est nommée commissaire aux comptes Madame Myriam Spiroux, employée de banque, demeurant à Weiler-la-Tour, pour une période venant à expiration à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

3. Le siège social est établi au 69, route d'Esch.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: J. Bodoni, R. Fautsch, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 96S, fol. 52, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

C. Hellinckx.

(05451/215/619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

WORDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) KREDIETRUST, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Richard De Giorgi, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 janvier 1997;

2) FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Richard De Giorgi, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 janvier 1997.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de WORDFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-dix millions de liras italiennes (70.000.000,- ITL), représenté par sept mille (7.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial de quatre cent trente millions de liras italiennes (430.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions de liras italiennes (70.000.000,- ITL) à cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL), le cas échéant par l'émission de quarante-trois mille (43.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) Toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles.

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mars à dix heures trente. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1. KREDIETRUST, Société Anonyme, prénommée, six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	6.999
2. FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme, prénommée, une action	1
Total: sept mille actions	7.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix millions de lires italiennes (70.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange,
- b) Monsieur Adriano Giuliani, employé privé, demeurant à Esch-sur Alzette,
- c) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille deux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. De Giorgi, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1997, vol. 96S, fol. 9, case 12. – Reçu 14.665 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(05697/200/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

KAROUGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. ARODENE LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à Douglas, Athol Street 5 (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée KAROUGA HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à BEF 1.260.000,- (un million deux cent soixante mille francs belges), représenté par 1.260 (mille deux cent soixante) actions de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. ARODENE LIMITED, prédésignée, mille deux cent cinquante-neuf actions	1.259
2. Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent soixante actions	1.260

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.260.000,- (un million deux cent soixante mille francs belges) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette;
2. Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
3. Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:
Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 96S, fol. 16, case 9. – Reçu 12.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(05453/215/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LINE SOFT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. LINE SOFT LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire, Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle;

2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, avec siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire, Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la fourniture de services à toutes sortes d'entreprises et notamment dans le domaine des data communication services et conseils, la vente d'ordinateurs ainsi que des programmes pour ordinateurs. Elle peut faire toutes opérations de programmation informatique, de dessins industriels et d'exploitation de franchises ainsi que toutes autres opérations qui seront jugées utiles à l'accomplissement de l'objet de la société.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de LINE SOFT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes ces parts sociales ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. LINE SOFT LIMITED, prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christopher Sykes, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

2. Le siège social est établi à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,- francs).

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Sykes, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 23 janvier 1997, vol. 409, fol. 1, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 janvier 1997.

A. Biel.

(05454/203/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LAMCOSA, LATIN AMERICAN MINERALS COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.554.

La démission de Messieurs Steven Georgala, Peter J. Wentzel et Rupert L. Worsdale en tant qu'administrateurs de la société est acceptée avec effet au 27 décembre 1996.

Il résulte d'une décision directoriale de la société MAITLAND & CO, S.à r.l. que le siège social de la société est dénoncé avec effet au 27 décembre 1996.

D'ordre et pour le compte de MAITLAND & CO, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05605/631/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

L-OR-O-A-, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 février 1997.

G. d'Huart.

(05368/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

I.D. ENTITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.595.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 2 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02124/009/17)

Le Conseil d'Administration.

MULTILINK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.221.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders is scheduled to take place in Luxembourg on May 20, 1997 at 3.00 p.m. at the office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg.

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Assets and Liabilities and of the Statement of Operations for the year ended December 31, 1996; appropriation of the result;
3. Discharge of the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02163/584/22)

The Board of Directors.

DINAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.837.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996 et affectation des résultats;
- Décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi concernant les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours avant l'Assemblée au siège social.

I (02168/699/18)

Le Conseil d'Administration.

BORGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.834.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996 et affectation des résultats;
- Décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi concernant les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours avant l'Assemblée au siège social.

I (02169/699/18)

Le Conseil d'Administration.

ASELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.833.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996 et affectation des résultats;
- Décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi concernant les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours avant l'Assemblée au siège social.

I (02170/699/18)

Le Conseil d'Administration.

HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.021.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 23 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'un administrateur et décision de ramener le nombre des administrateurs de 4 à 3;
5. Elections statutaires.

I (02173/742/16)

Le Conseil d'Administration.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 26 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01775/546/18)

Le Conseil d'Administration.

CHEVY REGAL INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 39.132.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 27. Mai 1997 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (01299/534/17)

Der Verwaltungsrat.

INTERLINK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 10.053.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 27. Mai 1997 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (01306/534/17)

Der Verwaltungsrat.

C.F.I., COMPAGNIE FONCIERE ET INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 1997 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxemburg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Autorisation à accorder au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.
6. Divers.

I (01301/534/17)

Le Conseil d'Administration.

MULTI-MOTOS CARS ATELIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.524.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 28 mai 1997 à 11.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- Approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996
- Affectation du résultat
- Quitus à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes
- Divers

I (00761/560/15)

Le Conseil d'Administration.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on May 21st, 1997 at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (00989/595/15)

The Board of Directors.

SEA BREEZE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.999.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on May 21st, 1997 at 14.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (00990/595/15)

The Board of Directors.

SEA WALL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.006.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on May 21st, 1997 at 9.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (00991/595/15)

The Board of Directors.

SEA WATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.007.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 11.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (00992/595/15)

The Board of Directors.

SEA STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.005.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 15.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (01567/595/15)

The Board of Directors.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.004.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 16.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (01568/595/15)

The Board of Directors.

SEA LION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.002.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 11.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (01569/595/15)

The Board of Directors.

SEA NYMPH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.003.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 15.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

I (01570/595/15)

The Board of Directors.

MEINEK S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 39.141.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *27. Mai 1997* um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Verschiedenes.

I (01615/526/15)

Der Verwaltungsrat.

ANTHYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 50.049.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *27 mai 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01616/526/14)

Le Conseil d'Administration.

DEFRELUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.789.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 mai 1997* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01302/534/16)

Le Conseil d'Administration.

10921

COFINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 10.571.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01300/534/16)

Le Conseil d'Administration.

DIAMOND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 34.899.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 27. Mai 1997 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Annahme des Rücktritts eines Verwaltungsratsmitglieds und Ernennung seines Nachfolgers
5. Verschiedenes.

I (01617/526/15)

Der Verwaltungsrat.

FRENALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01618/526/14)

Le Conseil d'Administration.

OCTAEDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01619/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SIMINTER, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01620/526/14)

Le Conseil d'Administration.

EURINVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 6.025.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 28 février 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01621/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.226.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 1997 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01622/526/14)

Le Conseil d'Administration.

UNIREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 1997 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01623/526/15)

Le Conseil d'Administration.

10923

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 18.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, le 28 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 1996.
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation du résultat net.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01678/267/15)

Le Conseil d'Administration.

TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers.

I (01679/526/15)

Le Conseil d'Administration.

AIRES FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.946.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juin 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 24 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01694/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE LE COQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.337.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juin 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01695/526/15)

Le Conseil d'Administration.

RANIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.784.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 9, 1997* at 6.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 7, 1997 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (01696/526/15)

The Board of Directors.

TEFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.865.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *9 juin 1997* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01697/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HARAZYTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.020.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 mai 1997* à 11.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01729/006/15)

Le Conseil d'Administration.

PILSA, PATENTS, INVESTMENTS & LICENCES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.977.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *28 mai 1997* à 11.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01733/006/15)

Le Conseil d'Administration.

PRAGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.612.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 1997 à 10.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01734/006/15)

Le Conseil d'Administration.

ELTERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.135.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 1997 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers.

I (01742/520/15)

Le Conseil d'Administration.

BAMBERG FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 55.217.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (01820/660/14)

Le Conseil d'Administration.

POSEIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01866/506/15)

Le Conseil d'Administration.

MIRACEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *28 mai 1997* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01867/506/15)

Le Conseil d'Administration.

IDEES LARGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.495.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *29 mai 1997* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01868/506/15)

Le Conseil d'Administration.

HOLTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.061.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le vendredi *23 mai 1997* à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02020/595/15)

Le Conseil d'Administration.

CNCP-NKBK INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 47.512.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *28 mai 1997* à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02021/595/15)

Le Conseil d'Administration.

FIVEST (FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 23.479.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 1997 à 18.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

I (01365/520/17)

Le Conseil d'Administration.

SUNBELT INTERNATIONAL RESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.554.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 1997 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

I (01366/520/17)

Le Conseil d'Administration.

**FINAGRO S.A., Société Anonyme,
(anc. 2AEI S.A.).**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermuehl.
R. C. Luxembourg B 47.159.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (01367/520/17)

Le Conseil d'Administration.

SUNLITE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.322.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (01887/029/19)

Le Conseil d'Administration.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01612/526/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE FRANCAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.245.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg le mardi 27 mai 1997 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Election d'un nouveau Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (01677/317/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE ANONYME DES ANCIENS ETABLISSEMENTS RAYMOND GOEDERT.

Siège social: Luxembourg, 140, route d'Esch.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 1997 à 11.00 heures à Luxembourg, 140, route d'Esch, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
4. Répartition du bénéfice;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actions au porteur sont à déposer au siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., rue Aldringen à Luxembourg ou au siège de la Société, 140, route d'Esch à Luxembourg pour le 20 mai 1997 au plus tard.

I (01614/000/18)

Le Conseil d'Administration.

THERMIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.083.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le mardi 27 mai 1997 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation des résultats au 30 juin 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Elections statutaires
5. Divers.

I (01676/317/16)

Le Conseil d'Administration.

SAGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.943.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 1997 à 10.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
- 5) Divers.

I (01736/006/16)

Le Conseil d'Administration.

THERMIE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.284.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 1997 à 9.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01928/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

GLOBELUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 25.734.

Tagesordnung der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Mittwoch, den 28. Mai 1997 um 14.00 Uhr nachmittags.

Tagesordnung:

1. Bericht der Geschäftsführung;
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss 1996;

3. Beschlussfassung über die Entlastung der Geschäftsführung;
4. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates;
5. Beschlussfassung über die Entlastung des Abschlussprüfers;
6. Wahl des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 1997;
7. Beschlussfassung über die Wiederbelebung der INSELUX, S.à r.l.
8. Beschlussfassung über eine Kapitalerhöhung;
9. Sonstiges.

Luxemburg, den 15. April 1997.

I (01905/272/21)

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.344.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (01929/008/17)

INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.018.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 mai 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (01930/008/17)

HALLWOOD HOLDINGS S.A. (in Liquidation), Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.142.

The shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at Luxembourg, 62, avenue Guillaume, on May 29, 1997 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1) Presentation of the liquidation results and of the financial accounts for the period ending September 30, 1995 and September 30, 1996.
- 2) Indication of the reasons why the liquidation procedure has not been closed before September 30, 1996.

The decisions may be taken without any specific quorum and at the simple majority of votes of the shareholders present or duly represented by a proxy at the meeting.

I (01944/256/16)

By order of the Liquidators.

10931

BEVERAGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.763.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juin 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01971/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BONONZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.616.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01972/534/16)

Le Conseil d'Administration.

JOCAN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.110.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01985/534/16)

Le Conseil d'Administration.

UAP GROUP MANAGED ASSETS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.125.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, le 26 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1996.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 1996.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.
4. Vote des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Quitus à donner aux administrateurs.
- Nominations statutaires.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

5. Questions diverses.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01943/755/28)

Le Conseil d'Administration.

LUCANOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.191.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 1997 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01987/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SOLINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.995.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 1997 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01997/534/17)

Le Conseil d'Administration.

THACHA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.779.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juin 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01999/534/16)

Le Conseil d'Administration.

10933

DORAGREN, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.051.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01931/029/18)

Le Conseil d'Administration.

TRAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.365.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 1997 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02000/534/16)

Le Conseil d'Administration.

RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01952/008/19)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

HOLKEM, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 28 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01932/029/18)

Le Conseil d'Administration.

VERONAISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.218.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 1997 à 16.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02001/534/16)

Le Conseil d'Administration.

TOURIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.784.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02014/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.566.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de HECO S.A., Société Anonyme qui se tiendra le lundi 2 juin 1997 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02027/009/17)

Le Conseil d'Administration.

COMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 54.740.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *16 mai 1997* à 11.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- divers

II (00745/560/15)

Le Conseil d'Administration.

SEA BED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.998.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 10.00 a.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996;
3. Discharge to the Directors and the statutory auditor;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

II (01210/595/16)

The Board of Directors.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 1997* à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (01363/520/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mai 1997* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01508/526/15)

Le Conseil d'Administration.

10936

PRESTA-GAZ, Société Anonyme.

Siège social: Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.
R. C. Luxembourg B 9.648.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le jeudi 15 mai 1997 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996; affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les Actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

Le Conseil d'Administration

Signature

II (00786/000/18)

CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 14.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 15 mai 1997 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01446/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ACUAZAHARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.142.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Quitus aux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01533/657/16)

SABEA HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 42.422.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 mai 1997 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
5. Nominations d'un nouveau commissaire aux comptes.
6. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01448/000/19)

*Le Conseil d'Administration.***BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.361.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01715/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***HYDROSOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01716/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***INVESTISSEMENTS ATLANTIQUES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.722.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESTISSEMENTS ATLANTIQUES SICAV will be held at BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, rue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, on 16 May 1997 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and the report of the Auditor;
2. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31 December 1996;

3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended 31 December 1996;
4. To elect the Directors and the Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders;
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 16 May 1997, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

II (01787/755/22)

The Board of Directors.

MONTROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.661.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01717/029/19)

Le Conseil d'Administration.

DARSYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.153.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 16 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01753/506/15)

Le Conseil d'Administration.

DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.336.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01827/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mai 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01509/526/15)

Le Conseil d'Administration.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mai 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01510/526/15)

Le Conseil d'Administration.

LUEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.032.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le *16 mai 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01511/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PHITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *16 mai 1997* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01718/029/19)

Le Conseil d'Administration.

10940

SOREPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.399.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01719/029/19)

Le Conseil d'Administration.

CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.367.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mai 1997 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (01768/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.491.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mai 1997 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (01769/696/15)

Le Conseil d'Administration.

P.P.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur - Augmentation de capital

Le Conseil d'administration de la S.A. P.P.A., réuni le 26 septembre 1996 au siège social, a acté la démission de M. Antoine Van Helleputte, en qualité d'administrateur; cette démission a pris effet le 26 septembre 1996.

La présente publication est destinée à rendre cette démission opposable aux tiers.

Le Conseil a coopté lors de sa réunion du 5 octobre 1996 Mme Gabrielle Horemans en qualité d'administrateur en remplacement du démissionnaire, et elle assurera ces fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Lors de la séance du 27 janvier 1997, le Conseil a pris la décision de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 1^{er} mars 1997 dont l'ordre du jour sera:

1. Nomination d'un administrateur;
2. Approbation du rachat des actions de M. Gilbert Hendlisz;
3. Augmentation du capital social de la S.A. P.P.A. afin de porter le capital à 6.500.000,- frs, les nouvelles actions étant offertes par préférence aux anciens actionnaires au prorata de leurs participations actuelles;
4. Examen de la demande de M. Van Helleputte d'être remboursé de sa souscription initiale au capital de la société.

La présente publication vaut convocation de tous les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale du 15 mai 1997 avec l'ordre du jour ci-dessus précisé.

L'Assemblée Générale précitée se tiendra à 15.00 heures en l'étude du notaire Schwachtgen à Luxembourg.

Pour extrait conforme

F. Plas G. Van Keulen

Administrateur Administrateur

II (01857/000/24)

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mai 1997 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (01770/696/15)

Le Conseil d'Administration.

KAKTUSBLUETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.787.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997;
4. Divers.

II (01826/005/15)

Le Conseil d'Administration.

L.N.R. INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.792.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (01895/005/15)

Le Conseil d'Administration.

FINDICO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

FINDICO qui aura lieu le *16 mai 1997* à 11.00 heures au siège social de la société 11, rue Aldringen, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Remplacement de la dernière phrase de l'alinéa 2 de l'article 21 par le texte suivant:
«Le paiement sera effectué au plus tard sept (7) jours bancaires ouvrables après la date à laquelle la demande de rachat a été reçue.»
2. Remplacement de la dernière phrase de l'article 24 par le texte suivant:
«Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard sept (7) jours bancaires ouvrables après la date de réception de l'ordre de souscription.»

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50 % au moins des actions en circulation. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Chaque action de chaque catégorie donne droit à un nombre de voix proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente dans la SICAV, en comptant l'action représentant la quotité la plus faible pour une voix et sans tenir compte des fractions de voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Les actions peuvent être déposées jusqu'au 9 mai 1997 dans toutes les agences de la KREDIETBANK.

II (01859/755/24)

Le Conseil d'Administration.

ABN AMRO VALURENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.219.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ABN AMRO VALURENTE (SICAV) will be held on Thursday, *May 15, 1997* at 12.00 hours at the office of the SICAV, 4, rue Jean Monnet, Luxembourg-Kirchberg for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Opening;
2. Report of the Board of Directors on the financial year 1996;
3. Adoption of the Financial Statements and profit appropriation;
4. Discharge of the Board of Directors and the Manager of the SICAV for the financial year 1996;
5. Appointment of Mr Dolf Collee as Director of the SICAV;
6. Appointment of ERNST YOUNG S.A. as Auditor of the SICAV for a period of one year;
7. Other Business;
8. Closing.

The annual report is available at the offices of the SICAV and its representatives.

The Shareholders are advised that no quorum for the Annual General Meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the meeting of *May 15, 1997*, the owners of bearer shares will have to deposit their shares before *May 12, 1997* with the following bank:

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg.

II (01860/755/27)

The Board of Directors.

MERCURY SELECTED TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 6.317

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MERCURY SELECTED TRUST («the Company») will be held at its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg at 11.00 a.m. on *15th May 1997* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditors' reports and to adopt the financial statements for the year ended 31st December 1996;

2. To declare such dividends for the year ended 31st December 1996 as may be recommended by the Board in accordance with the dividend policy of the Company and to fix their date of payment;
3. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31st December 1996 and to approve their remuneration;
4. To re-elect Mr P. Stormonth Darling, Mr J. Reimnitz, Mr Zohm Baron van Hövell and Mr F. Tesch and to ratify the co-optation of Mr S.B. Cohen, Mr D. Ferguson, Mr F.P. Le Feuvre, Mr V. McAviney and Mr B. Stone as Directors;
5. To discharge the Auditors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31st December 1996;
6. To re-elect the Auditors;
7. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting arrangements

The holders of bearer shares must deposit their shares not later than 7th May 1997 either at the registered office of the Company, or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relative deposit receipt (which may be obtained from the registered office of the Company) must be forwarded to the registered office of the Company to arrive not later than 13th May 1997. The shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting or any adjournment thereof.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 13th May 1997. Proxy forms for use by registered shareholders are included with the annual report and can also be obtained from the registered office. A person appointed a proxy need not be a holder of shares in the Company; lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the Meeting if he decides to do so.

24th March 1997.

II (01916/000/39)

The Board of Directors.

KAREN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat du 31 décembre 1996;
4. Nominations Statutaires;
5. Divers.

II (01894/005/16)

Le Conseil d'Administration.

LA PLATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.330.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits aux 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996; Affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

II (01922/595/16)

Le Conseil d'Administration.

FLANDERS FILM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 42.836.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la société anonyme FLANDERS FILM S.A. à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, le mardi 15 mai 1997 à 15.00 heures afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Commissaire aux Comptes
3. Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994
4. Affectation des résultats
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les Actionnaires doivent déposer leurs actions au moins cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de la BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01942/000/24)

Le Conseil d'Administration.

SLIFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 10, avenue Emile Reuter.

Convocation à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Maître Lecuit à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville le mardi 20 mai 1997 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur
2. Nomination d'un commissaire aux comptes
3. Confirmation des mandats d'administrateurs de Messieurs Leonard et Colmant échus depuis 1994
4. Désignation d'un siège social
5. Divers.

II (01947/000/15)

ADELAIDE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.310.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 15 mai 1997 à 9.00 heures au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1996; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au conseil d'administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (01949/584/22)